

récents incidents, la liberté d'accès à Berlin a été maintenue; à ce sujet, les ministres ont réaffirmé la résolution, qu'ils avaient exprimée dans la déclaration du 16 décembre 1958, de défendre et de maintenir la liberté de Berlin-Ouest et de sa population.

Les ministres ont également discuté de la situation dans diverses régions du monde menacées par des conflits internes et par des forces extérieures. Ils ont constaté que ces développements continuent d'être une source de préoccupations, dans le Sud-Est asiatique, dans la région des Caraïbes et ailleurs.

Les ministres ont réaffirmé leur détermination d'améliorer et d'intensifier leurs consultations politiques sur les problèmes d'intérêt commun. Ils ont jugé nécessaire de maintenir et de renforcer la capacité de défense de l'Alliance en tenant compte des progrès constants de la science et de la technologie. Ils ont également étudié l'application des décisions prises à Ottawa relatives à la communication d'informations plus complètes aux autorités nationales sur les questions nucléaires, et à une participation plus large des pays membres à l'organisation et à l'établissement des plans opérationnels des forces nucléaires du SACEUR. Enfin, ils ont noté les progrès accomplis pour donner effet aux décisions prises à Ottawa concernant l'étude approfondie des questions interdépendantes de la stratégie, des besoins en forces et des ressources disponibles pour y faire face. Cette étude se poursuit.

Les ministres ont dressé un bilan des progrès accomplis au cours de l'année dans la coopération en matière de recherche, de mise au point et de production de matériels militaires. Ils ont aussi noté avec satisfaction les récentes décisions prises au sujet de l'établissement d'une infrastructure électronique de la défense aérienne de l'OTAN.

Dans le domaine de l'économie, les ministres ont constaté que l'économie des pays de l'OTAN s'était régulièrement développée et que, contrairement à ce qui s'était passé dans le monde communiste, les systèmes économiques de l'Occident s'étaient révélés capables de s'adapter avec souplesse aux circonstances. Cela a permis aux pays occidentaux non seulement d'élever le niveau de vie de leurs propres peuples, mais en même temps d'apporter une assistance de grande envergure aux pays en voie de développement.

Le Conseil, ayant noté les progrès effectués dans l'application des résolutions antérieures relatives aux problèmes de défense de la Grèce, a réaffirmé l'intérêt qu'il porte à une poursuite efficace de leur application.

Les ministres ont décidé d'étudier par priorité les problèmes militaires et économiques posés par la défense de la Grèce et de la Turquie et de se faire présenter, si possible, un rapport à la session ministérielle de printemps du Conseil.

Les ministres ont examiné un rapport sur la défense passive et sur le plan d'urgence dans le domaine civil lesquels constituent un complément indispensable de l'effort militaire.

Sur l'invitation du Gouvernement néerlandais, le Conseil de l'Atlantique Nord tiendra sa prochaine session ministérielle à la Haye du 12 au 14 mai 1964.